Secrétariat du Grand Conseil

IUE 37

Interpellation présentée par le député: M. Claude Marcet

Date de dépôt: 21 octobre 2002

Messagerie

Interpellation urgente écrite Montant des frais encourus par le contribuable dans l'affaire BCGe ?

La présente interpellation s'adresse à Mme Micheline Calmy-Rey, Présidente du département des finances.

Elle a trait aux nouveaux développements dans l'affaire BCGe et aux frais encourus par le contribuable.

La presse a récemment relaté qu'un expert nommé à la fin de l'année 2000 a été récusé par la Cour de justice, après décision du Tribunal fédéral.

Cet expert, mandaté par les juges d'instruction genevois, était débiteur de la BCGe pour un montant d'environ CHF 1'000'000.-, ce qui apparemment avait totalement échappé aux juges.

Or, pendant deux ans, cet expert a sûrement travaillé et a dû envoyer à la justice des notes d'honoraires. Cet argent, s'il a été payé, a été totalement gaspillé, puisque l'expert est maintenant récusé et ne pourra plus jamais apparaître devant la justice dans le cadre de cette affaire.

Mme Calmy-Rey peut-elle nous dire combien cette plaisanterie a coûté à l'Etat de Genève, ne serait-ce qu'au titre des honoraires payés à l'expert débiteur de la BCGe ?

Au delà de cette péripétie, il apparaît que l'affaire BCGe s'enlise dans des batailles de procédure et que son coût devient de plus en plus douloureux pour le contribuable.

IUE 36 2/2

Mme Calmy-Rey peut-elle nous indiquer quel est, à ce stade de la procédure, le montant des honoraires d'ores et déjà payés aux avocats (deux Etudes, sauf erreur) qu'elle a mandatés pour le compte de l'Etat de Genève ?

Sachant par ailleurs que trois ou quatres juges travaillent sur ce dossier à quasi-plein temps depuis plus de deux ans, Mme Calmy-Rey peut-elle nous indiquer quel est le coût réel de cette affaire pour le Palais de Justice (notamment au regard du salaire des juges et des greffiers qui sont affectés à presque plein temps à ce dossier) ?

Lorsque l'on sait combien cette affaire coûte déjà au contribuable et partant du principe également qu'une affaire aussi complexe peut durer encore plusieurs années à l'instruction, est-il raisonnable de payer autant d'argent pour une affaire dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle va droit dans le mur?